

Contrat cdi a temps plein temporaire

Par myre, le 26/11/2012 à 19:54

Bonjour à tous

Je suis actuellement en CDI à 130h mensuel, mon entreprise me propose de me mettre en temps complet en CDD pour 2 mois puis après me remettre en CDI à 130 h. Compte tenu de la proposition il ne me semble pas très claire.

Je veux juste savoir ce que je risque, et savoir si l'entreprise en à le droit ?

Si vous pourriez me donné les article de loi dans vos réponses c'est sur que j'aurai de quoi mieux formulé ma requête .

Merci de vos réponses

Myre de Montpellier

Par pat76, le 27/11/2012 à 16:46

Bonjour

Vous êtes en CDI à temps partiel et votre employeur peut vous proposer d'être à temps complet pendant deux mois en vous poroposant un CDD, mais le CDI ne sera pas rompu, vous reprendrez obligatoirement votre horaire de 130 heures mensuelles après la période à temps complet.

Vous faites préciser dans l'avenant à votre contrat que vous serez en temps complet pendant une période de deux mois et que vous reprendrez l'horaire habituel de votre CDI après cette période à temps complet.

Pour information, rien ne vous oblige à accepter cette proposition puisque c'est une modification de votre contrat de travail initial.

Par myre, le 28/11/2012 à 05:49

Merci pat76

je vous remercie de votre réponse claire et précise passé une tres bonne journée Myre de Montpellier